

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3589

commission principale : développement économique

objet : **Village de la solidarité internationale - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr)**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La semaine de la solidarité est une initiative lancée en 1997 par le ministère des affaires étrangères. Cette manifestation est coordonnée par le Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid) et soutenue par le ministère de la jeunesse, de l'éducation, de la recherche et la délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale.

Mobilisant l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale, cette manifestation nationale a pour objectif de susciter l'organisation d'initiatives locales et de débats citoyens pour communiquer sur les enjeux de la solidarité internationale en terme de devenir de l'humanité et de la planète pour être citoyen du monde, être citoyen chez soi.

Lors de la huitième semaine de la solidarité internationale (SSI), le village de la solidarité internationale a connu sa quatrième édition place Bellecour à Lyon, du 18 au 20 novembre 2005, qui est identifié par le Crid comme l'un des événements les plus significatifs organisés en France dans le cadre de la SSI.

Cette manifestation s'inscrit dans la stratégie d'action de la Communauté urbaine en matière de coopération décentralisée et d'action humanitaire par le soutien aux initiatives significatives relevant d'une démarche collective entre associations et organismes non gouvernementaux (ONG) de l'agglomération, particulièrement pour des actions de sensibilisation et d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Le village contribue à une réelle reconnaissance de l'ouverture internationale de notre agglomération et de sa population dans les réseaux nationaux et internationaux d'actions de coopération et de solidarité internationale.

Il a comme principal objectif la sensibilisation et l'éducation de tous les publics de l'agglomération (et des jeunes en particulier) aux enjeux de la solidarité internationale, de la coopération décentralisée.

Pour l'édition 2006, le village de la solidarité mobilise, autour de cet événement organisé pour le grand public, l'ensemble du réseau des associations de solidarité internationale (Asi) de l'agglomération comme Bioforce, Bioport, Handicap International, pour les plus grandes et plus connues du grand public, et de très nombreuses autres associations. Ce qui sera présenté lors du village de la solidarité est le résultat du travail élaboré, pendant toute une année, par l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale : présentation de différentes thématiques, programmes de conférences, programmes culturels.

Cette cinquième édition est organisée, comme en 2004 et en 2005, par le collectif Silyon, collectif d'associations de solidarité internationale qui s'est constitué afin de mettre en synergie l'ensemble des opérateurs.

Pour l'édition 2006, comme en 2005, c'est le collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR), président du bureau du collectif Silyon et depuis l'origine l'un des principaux opérateurs du village de la solidarité internationale, qui a reçu mandat des membres du collectif pour assumer la gestion administrative et financière de la manifestation.

Le conseil municipal de Lyon a accordé une subvention de 68 000 € lors du vote du budget primitif de l'année 2006. Le département du Rhône et la région Rhône-Alpes seront également partenaires institutionnels de cette édition 2006.

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 24 000 € au titre de l'année 2006, un montant identique à la subvention accordée au titre des années 2004 et 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et le collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (Cadr).

2° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

3° - Attribue une subvention de 24 000 € au Cadr pour le village de la solidarité internationale qui se tiendra place Bellecour, du 17 au 19 novembre 2006.

4° - La dépense qui en résultera sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,